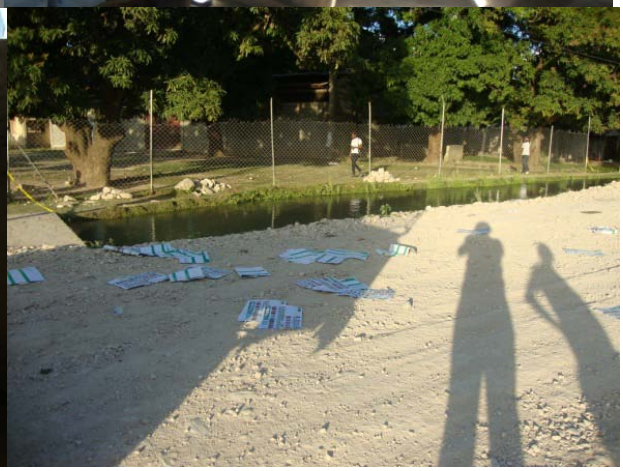
RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)









Rapport du RNDDH sur les élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2010





3 décembre 2010

SOMMAIRE

PAGES

INTRODUCTION

I. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE DU PAYS AVANT LES ELECTIONS 1

1. Replâtrage du CEP 1

2. Ouverture de la campagne électorale 2
3. Opération de remplacement des superviseurs et des membres des bureaux de vote 3
4. Liste électorale 3

II. DEROULEMENT DU VOTE 4

1. Irrégularités 4

a. Non respect de l'heure d'ouverture des bureaux 4
b. Problèmes rencontrés avec la liste électorale 4
c. Réception tardive des matériels de vote 4
d. Non-secret du vote 5
e. Absence d'orienteurs 5
f. Echec du Centre d'Opération et de Vérification (COV) 6
g. Insécurité 6
h. Campagne électorale au jour du vote 7
i. Distribution des cartes d'identification nationale au jour du scrutin 8

2. Fraudes et violences 8

a. Département du Nord-est 8
b. Département du Nord 10
c. Département du Nord-ouest 12
d. Département de la Grand'Anse 12
e. Département des Nippes 12
f. Département du Centre 13
g. Département du Sud-est 14
h. Département du Sud 15
i. Département de l'Artibonite 16
j. Département de l'Ouest 18

III. OBSERVATION ELECTORALE 19

IV. PERSONNEL ELECTORAL 20

1. Superviseurs 20
2. Membres de bureaux de vote et mandataires 20

V. **IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE** 21

VI. **BOURRAGE D'URNES** 21

VII. **BILAN** 22

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS 22

INTRODUCTION

Le 28 novembre 2010, les élections présidentielles et législatives partielles sont réalisées sur toute l'étendue du territoire national, conformément à la convocation en Assemblée Générale Electorale du 29 juin 2010.

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) qui a déployé des observateurs nationaux et internationaux à travers le pays, se propose aujourd'hui de partager ses observations avec l'opinion publique, par la présentation de ce rapport qui relate le contexte sociopolitique et économique du pays avant les élections et qui passe en revue les différentes phases du processus électoral ayant abouti à la journée du scrutin.

I. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE DU PAYS AVANT LES ELECTIONS

1. Replâtrage du CEP

Le 16 octobre 2009, le ***Conseil Electoral Provisoire*** (CEP) qui a organisé les élections sénatoriales partielles du 19 avril 2009, est replâtré avec l'introduction en son sein, de *cinq* (5) nouveaux membres. Les principales tâches attribuées à cet organisme électoral sont la réalisation des élections législatives partielles pour le renouvellement du second tiers du Sénat et l'élection de la Chambre des Députés. Ces joutes électorales étaient prévues pour les 28 février et 3 mars 2010. Cependant, cet organisme électoral est l'objet de vives contestations en raison de la manière dont les membres ont été choisis d'une part et de sa dépendance par rapport à l'Exécutif, d'autre part. Les contestations se sont amplifiées au fur et à mesure du cheminement de l'organisme électoral qui s'est montré partial dans le traitement des dossiers des candidats.

Le séisme du 12 janvier 2010, qui a frappé dramatiquement plusieurs régions du pays, a contraint le CEP à reporter ces élections à une date ultérieure. Conséquemment, le Président de la République a prorogé et élargi le mandat du CEP. En effet, par arrêté présidentiel en date du 24 juin 2010, le CEP est chargé par l'Exécutif de réaliser les élections présidentielles et législatives partielles.

Le président de la République a sollicité de l'***Organisation des Nations-Unies*** (ONU) l'envoi d'une équipe d'experts en vue d'analyser la faisabilité des élections dans le pays. Après étude réalisée en avril 2010, ces experts ont conclu, contrairement à l'avis de nombreux secteurs de la vie nationale, que les élections peuvent avoir lieu à la fin de l'année en cours. Le 29 juin 2010, le Président de la République, par un arrêté présidentiel, a convoqué le peuple haïtien en ses comices pour élire le 28 novembre 2010 un nouveau président, renouveler le second tiers du Sénat et la Chambre des Députés.

Parallèlement, la population haïtienne affligée par le séisme du 12 janvier 2010 déplore la mort de plus de *trois cent mille* (300.000) personnes, la disparition de *trente-mille* (30.000) autres et des pertes matérielles inestimables. Environ *un million cinq cent mille* (1.500.000) personnes déplacées se retrouvent dans les rues sous les tentes, dans des conditions d'hygiène exécrables. La situation socio-économique du pays se dégrade de manière alarmante. Aucune mesure spéciale n'est prise en faveur des personnes vulnérables telles que les mineurs, les personnes âgées ou celles à déficience physique.

2. Ouverture de la campagne électorale

Le 27 septembre 2010, la campagne électorale est déclarée ouverte. Le CEP a décidé de diviser la campagne électorale en *deux* (2) périodes : une période dite muette, qui, du 27 septembre au 15 octobre 2010, est caractérisée par la pose d'affiches, de posters, de photos et une autre, dite verbale, réalisée du 16 octobre au 26 novembre 2010. Au cours de cette deuxième phase, les candidats ont été autorisés à prendre la parole en public, à participer aux discussions et aux débats réalisés en vue de faire connaitre leurs programmes respectifs et de convaincre la population. La deuxième phase de cette campagne est émaillée, dans divers endroits du pays, d'affrontements entre partisans, d'agressions de candidats et d'attaques perpétrées à l'encontre de responsables politiques. Au moins *deux* (2) personnes ont perdu la vie à ***Beaumont***, dans la ***Grand'Anse***. Il s'agit de Jean WILNER et Tressalant PAUL, alias Ti Papa.

Le 20 octobre 2010, une épidémie de choléra s'est déclarée dans le bas ***Artibonite*** et le bas ***Plateau Central***. Au 28 novembre 2010, selon les sources officielles, plus de *mille cinq cents* (1.500) personnes ont perdu la vie. Des manifestations contre la ***Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti*** (MINUSTAH) accusée d'être le vecteur du Choléra sont enregistrées un peu partout dans le pays, notamment au ***Cap-Haïtien***, à ***Mirebalais***, à ***Truittier*** et à ***Port-au-Prince.***

Parallèlement, la ***Police Nationale d'Haïti*** (PNH) et l'appareil judiciaire font montre d'une permissivité sans pareille face à la montée de la violence dans le pays. Selon les allégations de plusieurs responsables et anciens dignitaires de l'Etat, des armes à feu sont distribuées aux partisans et sympathisants de la plateforme INITE dans le but de semer la peur au sein de la population et de porter les potentiels électeurs à rester chez eux et d'influencer les résultats des élections en faveur de la plateforme INITE. L'implication active de Paul DENIS, Garde des Sceaux de la République, dans la campagne électorale de la Plate-forme Présidentielle INITE a engendré un vide institutionnel et quelques jours avant la tenue du scrutin, une vague de transfert incompréhensible est opérée tant au niveau de l'institution policière qu'au niveau de l'appareil judiciaire.

3. Opération de remplacement des superviseurs et des membres des bureaux de vote

A quelques jours des élections, des institutions d'observation électorale, des partis politiques et même des Conseillers électoraux ont dénoncé une opération de remplacement des superviseurs de centres de vote et des membres de bureaux de vote, entreprise dans la plus grande opacité ce, en violation de la Loi électorale qui, en ses articles 11 et suivants d'une part, et ses articles 140 et suivants d'autre part, détermine les critères et compétence requis pour être superviseur de centre de vote et membre de bureau de vote.

4. Liste électorale

La Loi électorale du 25 juillet 2008 prévoit, en son chapitre IV, les attributions de l'***Office National d'Identification*** (ONI), l'organisme chargé de dresser le ***Registre d'Identification Nationale*** et de l'acheminer à la ***Direction du Registre Electoral du Conseil Electoral Permanent*** en vue de préparer le ***Registre Electoral Général***.

Cependant, le processus d'enregistrement des électeurs constitue une galère pour la population haïtienne. Plusieurs demandes, produites par les potentiels électeurs, n'ont pas été agréées. Des personnes ayant égaré leur ***Carte d'Identification Nationale*** n'arrivent pas à la recouvrer en dépit du fait qu'elles aient rempli toutes les conditions exigées par l'ONI. Or, la Loi électorale, en son article 27, dispose que toute personne âgée de *dix-huit* (18) ans accomplis, a pour devoir d'obtenir de l'ONI sa ***Carte d'Identification Nationale***.

De plus, l'article 29 de la Loi électorale fait obligation à l'ONI de retirer ou de radier du ***Registre d'Identification Nationale***, le nom de toute personne décédée ou légalement déclarée morte ou absente ainsi que celui de toute personne frappée d'incapacité ou d'interdiction de jouissance de ses droits. Cependant, la liste électorale n'a pas été actualisée après le séisme du 12 janvier 2010 et, les jugements criminels prononcés par les différentes juridictions du pays ne sont pas pris en compte.

Selon le CEP, pour pallier les différents problèmes liés au déplacement des victimes du séisme du 12 janvier et à l'effondrement de plusieurs bâtiments ayant antérieurement servi de centres de vote, il est créé le ***Centre d'Opération et de Vérification*** (COV) dont la mission est de recevoir les déclarations de perte de cartes d'identification nationale, d'aider les électeurs déplacés à faire choix d'un nouveau centre de vote où ils aimeraient remplir leur devoir civique, de confirmer les centres de vote des potentiels électeurs et de recevoir les déclarations d'inscription des électeurs.

Toutefois, à la veille des élections, de sérieux doutes ont persisté quant à la fiabilité des méthodes de préparation de la liste électorale. En effet, des faits pour le moins troublants ont porté des organisations impliquées dans l'observation du processus électoral à attirer l'attention sur la mise à l'écart de l'ONI, organisme responsable du processus d'enregistrement des demandes de transferts d'un bureau de vote à un autre, la mise en place d'un organisme provisoire et parallèle devant s'adonner aux activités de l'ONI et l'acceptation par le CEP d'une deuxième liste communiquée le 25 septembre 2010 en dehors du délai légal avec un surplus incompréhensible et injustifiable de *trente-cinq mille* (35.000) électeurs.

C'est dans ce contexte sociopolitique difficile que les élections présidentielles et législatives partielles se sont tenues dans le pays.

II. DEROULEMENT DU VOTE

Au 28 novembre 2010, la population haïtienne s'est réveillée avec un certain entrain pour les élections. Très tôt dans la matinée, des électeurs se sont massés devant plusieurs centres de vote, attendant l'heure d'ouverture pour accomplir leur devoir civique.

Cependant, le déroulement du vote est entaché de plusieurs cas d'irrégularité, de fraude et de violence qu'il convient de signaler.

1. Irrégularités

a. Centres de vote non indiqués

Les numéros communiqués par le CEP pour l'identification des centres de vote ont rarement fonctionné. De plus, en plusieurs endroits, les centres de vote n'étant pas clairement indiqués, les électeurs ne les ont identifiés que par la présence de foule massée au devant d'un bâtiment donné.

b. Non respect de l'heure d'ouverture des bureaux

Le 28 novembre 2010, au vœu de la Loi électorale, le CEP a fixé les opérations de vote de *six* (6) heures du matin à *quatre* (4) heures de l'après-midi. Toutefois, dans tout le pays, l'heure d'ouverture n'a pu être respectée. Les raisons sont nombreuses.

- ✓ Le nettoyage tardif des sites ;
- ✓ Le retard enregistré dans la réception des matériels ainsi que la réception de kits non complets ;

- ✓ La lenteur des membres des bureaux de vote dans le comptage des bulletins et la vérification des matériels reçus ;

- ✓ L'absence d'au moins une des composantes des bureaux de vote à l'heure fixée ainsi que des forces de l'ordre ;

- ✓ Le retard des membres des BV en raison des rumeurs persistantes de l'éventualité d'actes de violence au jour du scrutin ;

- ✓ Les vives discussions, entre mandataires, membres de bureaux de vote et superviseurs de centres, relatives à l'accès des mandataires aux bureaux de vote ;

- ✓ La délocalisation des centres de vote.

c. Problèmes rencontrés avec la liste électorale

Dans plusieurs centres de vote, la liste électorale n'est pas affichée. Dans d'autres, lorsque cette liste est affichée, elle ne correspond pas à celle détenue par les membres des bureaux de vote. En effet, plusieurs électeurs, après avoir identifié leur nom sur la liste affichée à l'extérieur n'ont pu voter car, les membres des bureaux n'ont pu trouver leur nom sur la liste électorale en leur possession. Conséquemment, nombre d'électeurs n'ont pas eu la possibilité de remplir leur devoir civique.

d. Réception tardive des matériels de vote

Dans plusieurs centres de vote, les bulletins ont été reçus très tard dans la journée du vote alors qu'aucune mesure n'a été prise pour permettre à ces centres de bénéficier les *dix* (10) heures de temps règlementaires. A titre d'exemple :

- ✓ Le Centre d'Etudes de ***Santo*** a reçu les bulletins de vote à 9 heures du matin.

- ✓ Le centre ***Karo***, 6ème section communale de ***Marchand Dessalines***, département de l'***Artibonite***, a reçu les bulletins à *une* heure de l'après-midi alors qu'ils ont été apportés au centre La Croix, vers *deux* (2) heures de l'après-midi.

e. Non-secret du vote

Les isoloirs sont constitués de cartons qui, placés sur des bancs et des tables, n'assurent en rien le secret du vote. De plus, au centre de vote Ecole Nationale des Filles et Garçons, situé à ***Trou-du-Nord***, les isoloirs des bureaux #13, #15 et #16

étaient disposés de telle sorte que des individus du dehors étant, pouvaient voir les votants et communiquer avec eux.

Dans la commune de ***Roche-à-Bateau***, dans le département du ***Sud***, le centre de vote Ecole Nationale de Montas est le théâtre d'une situation à nulle autre pareille. Les mandataires et le personnel des *trois* (3) bureaux de vote installés dans ce centre se sont entendus pour porter les électeurs à déclarer, à la porte des bureaux, les noms des candidats pour lesquels ils comptent voter.

f. Absence d'orienteurs

Contrairement aux élections de 2006 où le CEP avait mis en place un ensemble d'agents orienteurs en vue d'aider les électeurs qui ne savent ou qui ne peuvent ni lire ni écrire pour identifier leur nom, leur bureau de vote, au cours des joutes électorales de 2010, aucune disposition n'a été prise pour cette catégorie de personnes. Conséquemment, ces dernières ont été livrées à elles-mêmes. Certaines ont sollicité l'aide d'autres électeurs qui souvent, n'ont ni la patience, ni la volonté d'aider les personnes qui comptent voter en faveur de candidats autres que les leur.

De plus, les personnes qui ne savent ou qui ne peuvent ni lire ni écrire ou qui ne peuvent identifier leurs candidats et qui ont sollicité l'aide des membres des bureaux ont reçu un refus catégorique. Et, leur vote a été mué en vote blanc.

g. Echec du Centre d'Opération et de Vérification (COV)

Le travail effectué sur le terrain par les COV s'est révélé un véritable fiasco. Au lieu de résoudre les problèmes engendrés par le séisme du 12 janvier 2010, les COV ont contribué à les compliquer. En effet, des électeurs ont confirmé leur volonté de voter dans des centres de vote autres que ceux où ils avaient accompli précédemment leur devoir civique. Cependant, arrivés au nouveau centre de vote, ils n'ont pas retrouvé leur nom sur la liste électorale. D'autres se sont rendus à leur centre de vote habituel pour s'entendre dire que leur nom ne figure ***plus*** sur la liste électorale.

Le montant alloué pour la mise en place et l'opérationnalisation des COV a été dépensé en vain alors qu'il aurait pu servir à renforcer l'ONI.

h. Insécurité

En prélude au jour du scrutin, plusieurs décisions ont été prises par les autorités. Elles consistaient entre autres à :

- ✓ Interdire la vente de gazoline dans des récipients ainsi que la vente des boissons alcoolisées ;

- ✓ Suspendre l'autorisation de port d'armes sauf aux policiers en uniforme ;

- ✓ Fermer la frontière haïtiano-dominicaine le jour du scrutin ;

- ✓ Restreindre la circulation des motocyclettes à moins que les conducteurs ne soient autorisés.

Ces mesures se sont révélées cosmétiques vu que la population était livrée à elle-même et que d'une manière générale, la sécurité du vote n'était pas garantie.

Les agents de la PNH, en nombre insuffisant, ont joué un rôle de comparse dans la sécurité du 28 novembre 2010. Ils se sont montrés très complaisants vis-à-vis des fauteurs de trouble rencontrés sur leur parcours et n'arrivent que très tard dans les centres de vote où ils sont appelés à intervenir en renfort. Les agents de la MINUSTAH pour leur part, ne se sont que peu impliqués dans la sécurité du jour. Ils ont été déployés dans quelques rares centres situés dans les grandes villes mais, ont gardé leur distance par rapport aux opérations de vote. Les agents de sécurité électorale encore appelés gardes électoraux étaient présents sur les sites en nombre insuffisant. Plusieurs d'entre eux se sont adonnés à des actes de campagne pour leur candidat et se sont comportés, dans certains cas, en mandataires, réclamant après le dépouillement, les procès-verbaux en faveur de leurs candidats.

En conséquence à ces considérations, la pagaille était inévitable car, l'atmosphère prêtait à toutes sortes d'exactions, d'actes de violence et de vandalisme.

i. <u>Campagne électorale au jour du vote</u>

En plus des mandataires et des membres des bureaux de vote, plusieurs acteurs intervenant dans les opérations électorales ont mené, le 28 novembre 2010, une campagne ouverte, incitant les électeurs à voter pour leurs candidats.

De plus, des partisans et sympathisants de la Plateforme INITE, très agressifs, offrent à la barrière des centres de vote des montants allant de *cinquante* (50) gourdes à *deux cent cinquante* (250) gourdes ainsi que des calendriers à l'effigie du candidat à la Présidence de la Plateforme INITE, Jude CELESTIN pour influencer le vote.

Si les partisans et sympathisants de la plateforme INITE étaient les plus agressifs et les premiers à commencer la campagne, force est de constater que plusieurs autres partis impliqués dans la course électorale ont emboîté le pas.

j. Distribution de cartes d'identification nationale au jour du scrutin

Au jour du vote, plusieurs personnes ont procédé à la livraison des cartes d'identification, aux abords des centres de vote. A titre d'exemple, à ***Bahon***, dans le Nord du Pays, la PNH a procédé à l'arrestation d'un partisan de Jude CELESTIN qui avait en sa possession un lot de cartes d'identification nationale. Il était à la recherche des électeurs propriétaires de ces cartes pour les leur livrer. Ce même scénario s'est produit à ***Peredo***, dans le ***Sud-est*** par des responsables de ***Konbit Sud-est***, dirigé par le Sénateur Joseph LAMBERT.

2. Fraudes et violences

Dans un climat agité, le scrutin du 28 octobre 2010 s'est caractérisé par des fraudes massives orchestrées par des responsables des BEC et des BED, des candidats, des mandataires, des partisans et sympathisants de partis politiques, des membres de bureaux de vote, des autorités élues, des juges, des agents de la PNH, etc. Pour ce faire, ces personnes n'ont pas hésité à se livrer à des actes d'intimidation et de violence les uns plus spectaculaires que les autres.

Un peu partout dans le pays, des électeurs ont voté plusieurs fois, ce, avec la complicité des membres des bureaux de vote. Certains ont eu la possibilité de voter sans leur carte d'identification alors que d'autres, même avec la fiche délivrée par l'ONI, se voient refuser cette autorisation, arguant que la Loi électorale est stricte à ce sujet.

a. Département du Nord-est

- ✓ Au bureau # 16 du centre de vote Ecole Nationale Ex-Lycée de ***Ouanaminthe,*** un partisan de la Plateforme INITE connu sous le nom de John a sollicité du président du bureau l'autorisation de voter en dépit du fait que son nom ne figure pas sur la liste électorale. N'ayant pas été habilité à le faire, il a déchiré un ensemble de bulletins. Au bureau # 10, un groupe d'individus se réclamant de la plateforme INITE ont brutalisé un mandataire du RDNP. Parallèlement, sur la cour de ce centre, aux environs d'une heure de l'après-midi, un partisan du RDNP s'en est pris à un partisan de la plateforme INITE parce que ce dernier avait en sa possession des bulletins remplis en faveur des candidats INITE et attendait le moment opportun pour les déposer dans les urnes. De plus, il était 3 heures 30 de l'après-midi lorsque des individus armés, tirant en direction du centre, ont porté les responsables du BEC à mettre fin aux opérations de vote.

- ✓ Au bureau # 17 du centre susmentionné, un individu prénommé Paulin, se réclamant de la plateforme INITE, a refusé, après avoir voté, de se faire marquer le pouce. Le vice-président Petrus JOSEPH qui insistait auprès de

Paulin, a été frappé par ce dernier. Toutefois, il convient de signaler que le vice-président Petrus JOSEPH a introduit ses partisans au bureau et a demandé au président de signer plusieurs bulletins de vote et de les leur remettre, dans le but de leur permettre de voter en faveur du parti RDNP ce, sans la carte d'identification.

- ✓ Il était 3 heures de l'après-midi quand des individus non identifiés, ont pénétré le centre de vote se trouvant au Collège Georges Muller de ***Ouanaminthe*** avec en mains des bulletins. Les forces de l'ordre les ont interceptés. Et tout à coup, des tirs sporadiques ont été entendus à proximité du centre, contraignant ainsi le personnel électoral à fermer par intermittence les bureaux de vote.

- ✓ Vers 2 heures de l'après-midi, le Président du BED du ***Nord-est***, M Jonas VICTOR, a fait irruption au centre de vote situé à l'Ecole Nationale de Bouyaha, commune de ***Fort-Liberté***, avec en sa possession des calendriers de la plateforme INITE. Il les distribuait dans les bureaux de vote et sur la cour du centre en toute quiétude et enjoignait les électeurs à voter pour la plateforme susmentionnée. Ceci a engendré de vives protestations de la part d'électeurs partisans et sympathisants des autres partis politiques.

- ✓ Une vive altercation est éclatée entre plusieurs électeurs qui se trouvaient sur la cour du centre de vote Lycée de ***Terrier Rouge***. Ils ont perturbé les opérations de vote et ont détruit les matériels de vote.

- ✓ Au bureau # 4 du centre de vote Ecole Nationale de Dubuisson, des partisans de la plateforme INITE ont été autorisés par les membres des bureaux de vote, à voter avec une seule et même carte d'identification.

- ✓ Aux bureaux du Centre de vote Lycée Paul Eugene Magloire de ***Fort-Liberté***, les mandataires de la plateforme INITE avec la complicité de certains superviseurs du centre, tels que Manca ainsi connu, Pierre JACCIN alias poison, secrétaire du BEC dans la commune de ***Fort Liberté***, ont voulu saper l'opération de vote parce qu'ils se sont rendus compte que leur Parti ne menait pas. Ils ont frappé et bousculé tous ceux qu'ils ont trouvés dans les bureaux de vote, à l'exception des partisans de l'INITE. Même les observateurs nationaux n'ont pas été épargnés. Au bureau # 3 de ce centre, le secrétaire M. Bovar FRANCKLIN n'a pas voulu marquer le pouce d'un mandataire du Parti ANSANM NOU FÒ, parce qu'ils sont amis et du même parti politique.

- ✓ Dans la commune du ***Trou du Nord***, l'ancien député Donald DORSAINVIL, candidat à sa succession sous la bannière de la Plateforme INITE, à la tête

d'un commando armé, a vandalisé tous les *huit* (8) centres de vote placés dans cette commune.

- ✓ *Six* (6) jeunes garçons, partisans de la plateforme INITE, tous armés de fusil de pêche, se sont imposés aux membres de la sécurité électorale affectés au centre de vote Lycée Anténor Firmin de ***Caracol*** pour assurer la sécurité dudit centre. Pris de panique, les électeurs ont été obligés de vider les lieux.

b. <u>Département du Nord</u>

- ✓ Au Bureau de vote # 7, situé au centre de vote Ecole Vivre Ensemble de ***Bois Laurance***, commune de ***Limonade***, un groupe d'individus armés, ont pu voter plusieurs fois. Ces individus ont agressé les membres de ce bureau et le président a été giflé.

- ✓ Dans la commune de ***Saint Raphaël***, les partisans armés de l'ancien député Dener SISSOIR candidat à sa succession sous la bannière de la plateforme INITE ont vandalisé tous les *neuf* (9) centres de vote se trouvant dans la commune. Les auteurs de ces actes répondent aux noms de :

 1. Fidel Fayol
 2. Guytan Charler
 3. Antoine Olibri
 4. Jean Edlin
 5. Jean Madistin
 6. Fils Aimé Luccène
 7. Faner Rodlin
 8. Petit-Homme Eczéchiel
 9. Ti Lucien, ainsi connu

- ✓ Parallèlement, des partisans de RASANBLE ont bourré les urnes au centre de vote Ecole Catholique Saint Viateur de ***Dondon***, au profit de leurs candidats. De plus, des partisans de PDI, INITE et LAVNI se battaient entre eux pour le remplissage d'urnes. Il s'en est suivi un affrontement armé en règle au cours duquel des tirs nourris ont été échangés. Ce scénario s'est répété à ***Limbé*** entre les mêmes représentants des partis PDI, INITE et LAVNI qui ont lancé des pierres et ont tiré en direction du bureau de vote # 1, situé au centre de vote Ecole Nationale Gardes Farges de ***Bas-Limbé***.

- ✓ Des individus armés ont fait irruption au bureau de vote # 2 du Centre Petit Poste de ***Pilate***. Ils ont ordonné au président de ce bureau de signer les bulletins de vote, dans le but de leur permettre de procéder au remplissage d'urnes.

- ✓ En plusieurs centres de vote, des individus armés, partisans de Nawoon MARCELLUS, candidat au Sénat pour le Département du ***Nord***, sous la bannière de la plateforme présidentielle, ont procédé au remplissage d'urnes, notamment au Centre Paroissial de la ***Grande Rivière du Nord*** et au Centre de vote Ecole d'Application de ***Milot***.

- ✓ A la circonscription de la ***Grande Rivière du Nord***, ***Bahon***, le président du BED, Yvon Jean NOËL et celui du BEC Jean JOSEPH, accompagnés du vice-délégué de l'Arrondissement de la ***Grande Rivière du Nord***, Denis PHILIPPE et du candidat à la députation sous la plateforme présidentielle INITE Occinjac BENJAMIN, tous *quatre* (4) aidés par des agents de la PNH affectés au Commissariat de la ***Grande Rivière du Nord***, ont procédé au remplissage d'urnes dans *dix sept* (17) sur *vingt* (20) centres de vote répartis à travers la circonscription susmentionnée. En réaction, la population a vandalisé certains bureaux et a mis le feu dans au moins *deux* (2) centres de vote. Il s'agit du centre de vote Lycée le Phare, situé dans la localité de Dassier, 2ème section communale de ***Bahon*** et du centre de vote Ecole Communautaire Jolitrou, 2ème section communale de la ***Grande Rivière du Nord.*** Des bulletins ont été déchirés et jetés. Les *dix-sept* (17) centres de vote vandalisés sont :

 1. Salle Paroissiale
 2. Ecole Nationale de Dufailly
 3. Ecole Nationale de Grand Gilles
 4. Ecole Communautaire de Joli Trou
 5. Ecole Nationale de Lavite
 6. Ecole Nationale de Bonamy
 7. Ecole Nationale de Caracol
 8. Ecole Nationale de Zépini
 9. Ecole Nationale de Galifète
 10. Cenrte Gagnère La Couronne
 11. Centre de Saint Malon
 12. Maison Crisocal
 13. Lycée Le Phare
 14. Centre de vote de Saint Marice
 15. Centre de Dacier
 16. Centre de Linche-ville
 17. Eglise de Pellier

- ✓ Au bureau # 4 du centre de vote Ecole Nationale de Bas Honey, 1ère section de la Victoire, le secrétaire du BEC, Audatte LUNIS a décidé de voter *deux* (2) fois dans le but de favoriser son parti INITE alors qu'au centre de vote Ecole Nationale Grison Garde de l'***Acul du Nord***, le président du bureau de vote, membre du parti VEYE YO, a demandé aux électeurs de voter pour son parti.

Des jets de pierres, de tessons de bouteilles et des tirs d'armes à feu ont été signalés dans cette commune.

- ✓ Au centre de vote Ecole Nationale de ***Borgne***, le juge de paix Jules Bernard PIERRE a, aux environs de *dix* (10) heures, décidé d'accorder l'accès au bureau # 1 exclusivement aux partisans de la plateforme INITE. Toutefois, avant le dépouillement, les observateurs ont découvert des bulletins dont les votes sont en faveur du candidat du parti AYITI AN AKSYON (AAA), St louis DUFOND.

c. <u>Département du Nord-ouest</u>

Les superviseurs et certains membres des bureaux de vote situés au centre Ecole Eglise Baptiste Conservatrice, dans la commune de ***Baie de Henne***, ont voté à plusieurs reprises et ont permis aux électeurs partisans de la plateforme INITE de voter sans leur carte d'identification nationale.

d. <u>Département de la Grand'Anse</u>

- ✓ Dans le département de la ***Grand'Anse***, le véhicule officiel immatriculé 00294, appartenant au Sénateur Maxime ROUMER et piloté par Adler MAYAS, à bord duquel se trouvait des hommes armés, transportait des individus d'un centre à l'autre en vue de voter en faveur de leurs candidats.

- ✓ A ***Fond Rouge***, 8ème section de ***Jérémie***, au Centre Saint Charles, des individus armés travaillant à la solde de la plateforme INITE ont investi le centre et ont rempli les urnes.

- ✓ Au bureau de vote # 2, du Centre Ecole d'Application, 7ème section communale de ***Jérémie***, les électeurs ont reçu chacun *deux* (2) bulletins pour le vote d'un président.

e. <u>Département des Nippes</u>

- ✓ Un individu non identifié a voté à la place de Jean Bernard MICHEL, au Centre de vote Ecole Nationale de Duparc, à ***Miragoane***.

- ✓ Mackenzy ainsi connu a, au centre de vote Collège Armée du Salut, voté *cinq* (5) fois, avec la complicité des membres des bureaux de vote. De plus, l'électeur Murat LESLY a été autorisé par le président du bureau, à voter sans sa carte électorale.

- ✓ Au centre de vote Ecole Nationale de ***Charlier***, le superviseur Frantz LAZARD a restreint l'accès aux observateurs, arguant que ces derniers ne

peuvent passer que quelques minutes dans les bureaux de vote. Conséquemment, au moment du dépouillement, les superviseurs et mandataires se trouvaient seuls dans ce centre de vote lorsque des individus mal intentionnés sont intervenus et ont vandalisé le centre. Les résultats ont été falsifiés en faveur de Jocelerme PRIVERT, au préjudice de Serge D. GASPARD.

- ✓ Au centre de vote Collège Mixte Berquin, à Paillant, Soliny Wesner DESTIN membre de la Plateforme INITE a, avec la complicité des membres des bureaux de vote, placé *deux* (2) mandataires INITE par bureau de vote alors que les autres partis politiques avaient du mal à se faire représenter par leurs mandataires. Parallèlement, des partisans de VEYE YO menaient campagne à la porte de ce centre, offrant aux électeurs de l'argent pour les porter à voter en faveur des candidats de VEYE YO.

- ✓ Le Maire Wilno PIERRE a investi le centre de vote Ecole Assemblée de Dieu de ***Bourguain***, dans la commune de ***Petit Trou de Nippes***, et procédé à une distribution en règle d'argent aux électeurs en vue de les porter à voter pour son candidat.

f. <u>Département du Centre</u>

- ✓ A Boucan Carré, Willot JOSEPH, à la tête d'un groupe armé, a, très tard dans la soirée du 27 novembre 2010, sillonné plusieurs centres de vote, créant une psychose de peur au sein de la population en général, des membres des bureaux de vote et des superviseurs des centres, en particulier.

- ✓ Dans la commune de ***Savanette***, il était 11 :45 lorsque des bandits armés ont fait irruption dans le centre de vote Ecole Nationale de la Haye, ont vandalisé les bureaux 5 et 6 du centre, détruit les matériels de travail, déchiré les bulletins de vote parce-que leurs candidats semblaient ne pas être en bonne position. Dans le centre de vote Ecole Presbytérale Notre Dame d'Altagrace, le même scénario s'est répété dans les bureaux #7 et #10.

- ✓ A ***Cerca Carvajal***, les partisans de l'INITE ont procédé au bourrage d'urnes. Mécontents, les partisans des candidats du ***Parti Solidarité*** ont tiré en l'air et ont lancé des pierres.

- ✓ Au Centre de vote Lycée Joseph Pierre Sully, l'ancien député Willot JOSEPH, candidat aux Sénatoriales sous la bannière de l'UCCADE, écarté de la course électorale pour causes de violences perpétrées au joutes électorales du 17 avril 2009, a procédé au 28 novembre 2010, parallèlement aux opérations de vote, à une distribution de t-shirts portant la photo du candidat à la présidence du parti INITE. Après le dépouillement, des coups de feu ont été

tirés par les partisans de la plateforme INITE, pour avoir perdu les élections dans ce centre de vote.

- ✓ A la deuxième section communale d'Hatty, commune de ***Maïssade***, Willot JOSEPH, partisan de la Plateforme INITE, à la tête d'un commando lourdement armé, a investi le centre de vote Ecole Nationale Hatty et tiré en l'air. Les agents de la MINUSTAH, présents sur les lieux, se sont précipitamment enfuis. Les électeurs et les membres de bureaux, pris de panique, ont vidé les lieux. Des matériels de vote ont été détruits et des bulletins emportés. Ce même commando s'est rendu aux centres de vote Ecole Communautaire de Lagoune et Ecole Nationale Antionobi, où ils ont tiré en l'air et lancé des gaz lacrymogène, effrayant électeurs, mandataires et membres de bureaux.

- ✓ A ***Coupe mardi-gras***, 3ème section communale de ***Saut d'eau***, Au centre de vote Eglise de Saint Benoit, des partisans de AVNI et INITE se sont affrontés à coups de pierres et de bâtons, chacun, de son côté, menant campagne dans le but d'influencer le vote. En *deux* (2) occasions, le vote a été interrompu. Pour ramener le calme, la MINUSTAH a dû recourir au lancement de gaz lacrymogène. Ceci a provoqué un vent de panique suivi d'une manifestation spontanée.

g. <u>Département du Sud-est</u>

- ✓ Dans la commune de ***Grand Gosier***, les urnes ont été remplies par les membres de bureaux de vote, ce bien avant le déroulement du vote, notamment au centre de vote Ecole Evangélique Baptiste de ***Grand Gosier***.

- ✓ Dans la commune de l'***Anse à Pitre***, les membres des bureaux ont été obligés d'abandonner les lieux en raison des tirs nourris entendus aux abords des centres. Un électeur a été blessé par balle. Les partisans de la plateforme INITE ont été pointés du doigt.

- ✓ Au centre de vote Ecole Nationale de Bois d'ormes, des électeurs ont voté avec en leur possession des cartes d'identification qui ne leur appartiennent pas.

- ✓ Au centre de vote Lycée Pinchinat de ***Jacmel,*** un commando armé de tessons de bouteille, de pierres et de bâtons a investi le centre, a vandalisé les bureaux de vote de ce centre, provoquant la panique. Les électeurs ainsi que le personnel électoral ont abandonné le centre.

- ✓ Au centre Ecole Nationale Saint-Roc de ***Peredo,*** les opérations de vote se déroulaient sans incident lorsque des individus munis de pierres et de bâtons

ont agressé le personnel électoral et les électeurs. Ils ont emporté des bulletins des candidats à la présidence.

- ✓ Dans la commune de ***Thiotte***, le Juge de paix, Jean Ernst GOUSMAN, responsable de la campagne de la plateforme INITE a, au jour du vote, forcé tous les mandataires et les membres de bureaux de vote du centre Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) à abandonner le centre pour procéder au dépouillement. Les résultats ont été déclarés en faveur du candidat Jude CELESTIN.

h. <u>Département du Sud</u>

- ✓ *Deux* (2) centres de vote situés à ***Port-à-Piment*** ont été incendiés. Il s'agit de l'Ecole Nationale des Filles et de l'Ecole Presbytérale de Paricot. Le centre Ecole Nationale des Filles a été incendié après la fermeture du centre et le début du dépouillement, suite aux reproches adressés aux partisans de la plateforme INITE qui contrôlaient ce centre, bloquant l'accès aux partisans et sympathisants des autres partis politiques. Le centre Ecole Presbytérale de Paricot a été incendié par des sympathisants de la plateforme INITE ayant, à leur tête Mackendy et Raymond PIERRE-LOUIS après que ces derniers aient saccagé les différents bureaux de vote qui se trouvaient dans ce centre.

- ✓ A ***Macéant,*** dans la commune d'***Aquin***, un bus transportant des partisans et sympathisants de la plateforme INITE pour aller voter au centre de vote de Baptiste, a été incendié par la population suite à un affrontement armé entre la population et des membres de la plateforme présidentielle. *Deux* (2) jeunes ont perdu la vie. Il s'agit de :

 - Lens CIRYL, sympathisant de la plateforme INITE, âgé de moins de *dix-huit* (18) ans qui a reçu une balle à la tête, tirée par les membres de la plateforme INITE qui l'ont pris pour un individu de la localité. *Une* (1) carte d'identification appartenant à Bergeant THERCILIEN et *deux* (2) cartes d'accréditation octroyées aux mandataires de la plateforme INITE ont été trouvées dans la poche de la victime.

 - Kenson HILAIRE, âgé de *vingt* (20) ans, sympathisant de la plateforme présidentielle qui a été lynché par la population à coups de pierres et de bâtons.

- ✓ A ***Camp-Perrin***, le candidat à la députation Augustin BERTIN sous la bannière de la plateforme présidentielle et actuel maire de la commune, a utilisé le camion de l'***Electricité d'Haïti*** (EDH) pour transporter des électeurs vers la localité de Dodmique à ***Camp-Perrin***. Arrivé à ***Nava***, le camion a chaviré et, Luksie JOSEPH alias Ti Djo a perdu la vie. Plusieurs

personnes blessées ont été transportés d'urgence aux hôpitaux des ***Cayes*** et de ***Camp-Perrin***.

- ✓ Dans la commune de ***Chantal***, au centre de vote Ecole Presbytérale de Canon, des partisans de AAA et de la plateforme présidentielle INITE se sont entendus pour remplir les urnes des bureaux #3, #4, #5, et #7. Au cours de l'opération, il s'en est suivi une vive dispute à la suite de laquelle, le centre a été saccagé, les urnes, détruites et les bulletins éparpillés sur le sol. Saviliome BELGENT a été arrêté en flagrant délit par le juge de paix de la commune, Dorescar DUQUEREL, avec en sa possession, un ensemble de bulletins avec des voix exprimées en faveur de la plateforme INITE.

i. <u>Département de l'Artibonite</u>

- ✓ Dans la commune de l'***Estère***, des électeurs frustrés de n'avoir pas trouvé leur nom sur la liste électorale partielle ont pris d'assaut le centre de vote Ecole Nationale Mapou Lagon et ont déchiré les bulletins ainsi que la liste électorale partielle. Le vice-président du bureau # 4 a été molesté.

- ✓ Au centre de vote Ecole Nationale de l'***Estère,*** les partisans du parti AAA et ceux de la plateforme INITE en sont venus aux mains, suite à une lutte visant à influencer le vote.

- ✓ Au centre de vote Ecole Nationale de ***Pont Benoit***, situé dans la commune de ***Petite Rivière de l'Artibonite***, le dépouillement a débuté à 3 heures 15 de l'après-midi. Les partisans de l'INITE, voyant que leurs candidats étaient en passe de perdre le centre, ont provoqué une pagaille et déchiré les bulletins.

- ✓ Toujours dans la commune de ***Petite Rivière de l'Artibonite***, les partisans de RESPE ayant appris que plusieurs centres de vote ont été vandalisés, ont lancé des pierres et des tessons de bouteille sur le centre de vote Ecole Nationale de Séguy. Ce faisant, ils ont interrompu l'opération de dépouillement pour s'accaparer des bulletins et les déchirer.

- ✓ Au centre de vote Ecole Nationale de ***Maingrette***, à Ennery, Julio JEAN BAPTISTE, mandataire du parti AAA et Preslet ADJOCY, mandataire du regroupement ALTERNATIVE, ont voté plusieurs fois, en connivence avec le personnel de ce centre. De plus, les partisans et sympathisants du parti AAA ont été autorisés à voter plusieurs fois, ce, même sans carte d'identification nationale.

- ✓ Au centre de vote Bon Berger de ***Saint Michel de l'Attalaye***, tout se déroulait dans le calme quand un groupe de partisans et sympathisants des partis AAA et ANSANM NOU FÒ sont intervenus pour stopper les opérations

de vote. Suite à cette intervention, des procès verbaux du dépouillement sont portés disparus.

- ✓ Dans la commune de ***Dessalines***, des partisans de la plateforme INITE ont tiré en l'air, et ont lancé des pierres et des tessons de bouteille sur le centre de vote Ecole Nationale de Nièl, portant les électeurs à se disperser. Cet incident a été enregistré après que les partisans de la plateforme présidentielle aient vainement tenté d'acheter les électeurs. Dans ce même centre de vote, Mackenson JEAN, un sympathisant de la plateforme INITE a voté *cinq* (5) fois.

- ✓ A ***Saint-Marc***, au centre de vote Ecole Nationale de Séguin, Polyxe LAROSE, alias Ti Popo, Smith SAINT GILLES, alias Dife Limen, Jacky et Alto ainsi connus ont envahi le bureau # 13 du centre, ont saisi les matériels de vote et ont pris la fuite. Sur leur route, ils ont déchiré les bulletins et ont brisé les urnes.

- ✓ Toujours à ***Saint-Marc,*** au centre de vote Lycée Sténio Vincent, le candidat au Sénat sous la bannière du parti ALTERNATIVE, Anick JOSEPH, était sur les lieux et tentait de convaincre les électeurs à voter en sa faveur. Il s'en est suivi une vive dispute entre les mandataires des partis politiques, à la suite de laquelle une foule a investi le centre et a emporté les matériels de vote. Les bulletins ont été déchirés et jetés un peu partout dans la ville.

- ✓ Dans la commune de ***Verrettes,*** dans la matinée, plusieurs individus ont fait irruption au bureau # 2 du centre de vote Ecole Nationale Charles Belair et ont fait pression sur le président du bureau pour qu'il signe plusieurs bulletins avant de les remettre aux individus susmentionnés. Le président s'y est opposé. En réponse, ces individus ont déchiré tous les bulletins qui ont été reçus par le bureau. Le même scénario s'est produit aux bureaux de vote # 1, # 3, # 11, # 12 et # 14. Les superviseurs ainsi que les membres des bureaux ont dû décamper. Plusieurs partis ont été impliqués dans ce désordre généralisé : AAA, INITE, RDNP, ALTERNATIV, VEYE YO, MODELH-PRDPH. Dans ce centre, le dépouillement n'a pu avoir lieu, vu que tous les matériels de vote ont été déchirés et les procès-verbaux emportés.

- ✓ Toujours dans cette commune des individus partisans de la plateforme INITE et des partis AAA, RDNP et RENMEN AYITI se sont accaparé, aux environs de 8 heures 30 du matin, du centre de vote Ecole Nationale de ***Drouet***, avec l'intention bien arrêtée de voter plusieurs fois. Ils ont signé les bulletins et ont voté pour leurs candidats. Après, ils ont fermé les opérations de vote et ont commencé avec le dépouillement. La situation s'est dégénérée avec des jets de pierres et des tirs d'armes automatiques dans toute la commune.

- ✓ Au centre de vote Ecole Nationale Jacques Premier, situé dans la commune de ***Dessalines***, *deux* (2) membres du parti AAA ont été touchés par balles. Il s'agit de : Michaud AUGUSTIN, à ***Canal***, 4ème section et de Robens, à Priyen, 4ème section de ***Dessalines***. Ils ont tous *deux* (2) été emmenés à l'Hôpital ***Deschapelles***.

- ✓ Dans la commune de ***Terre Neuve***, au centre de vote Eglise Evangélique Mondiale de Zaboka, le superviseur adjoint a été pris en flagrant-délit en train d'encourager les électeurs à voter en faveur des candidats de son parti. Parallèlement, le président du bureau de vote # 3, a permis aux électeurs de voter sans leur carte d'identification.

j. <u>Département de l'Ouest</u>

- ✓ Dans la commune de ***Port-au-Prince***, plusieurs coups de feu ont été entendus aux alentours des centres de vote, provoquant un climat de panique.

- ✓ Dans la commune de ***Ganthier,*** au centre de vote Ecole Nationale de ***Fonds-Parisiens***, les mandataires des différents partis politiques faisaient pression sur les électeurs pour les porter à voter en faveur de leurs propres candidats. De plus, un mandataire de la plateforme INITE exhibait la photo de Jude CELESTIN. Aux environs d'une heure de l'après-midi, un policier zélé, a décidé de bloquer le processus électoral et de mettre à la porte tous les électeurs, à coups de bâton. En réponse, la population a lancé des pierres sur les policiers qui ont été obligés de tirer en l'air pour disperser la foule.

- ✓ Au centre de vote Ecole Nationale de la Mardette, première section communale, Galette Chambon, commune de ***Ganthier***, une altercation s'est déclarée entre les mandataires de la plateforme INITE et des partis AAA et ANSANM NOU FÒ, chacun, de son côté, essayant d'influencer les électeurs.

- ✓ A l'***Arcahaie***, dans le centre de vote Ecole Nationale de Corail, une altercation s'est éclatée entre les mandataires des différents partis présents sur les lieux. Des procès-verbaux ont été emportés.

- ✓ Au centre de vote Berceau des Coupons Kindergarten, situé dans la commune de ***Carrefour*** il était 1 heure 40 quand des individus armés se sont introduits dans les bureaux de vote et ont agressé physiquement les membres de ces bureaux. Plusieurs des membres du personnel électoral ont été giflés.

- ✓ Des partisans du candidat à la présidence, Wilson JEUDY sous la bannière du parti FORCE 2010, ont emporté les bulletins du centre de vote Don Bosco de ***Cité Soleil*** et les ont mis dans un sac vide de riz Tchako.

- ✓ Au bureau # 19 du centre de vote Sainte Anne, à ***Cité Soleil***, un groupe d'individus ayant à leur possession des armes de calibre *neuf* millimètres (9mm), s'identifiant à la plateforme INITE ont emporté une urne et des bulletins. L'urne a été retournée quelques minutes après avoir été remplie.

- ✓ A ***Drouillard***, dans la commune de ***Cité Soleil***, la présidente du bureau # 34, Sherline PESERVILLE a été sauvagement battue par les partisans de la plateforme INITE et de REPONS PAYZAN pour avoir refusé de signer un lot de *cinquante* (50) bulletins.

- ✓ Jeantilhomme MARCEL, président du bureau # 15 placé dans le centre de vote Lycée de ***Cité Soleil*** a été giflé et ses vêtements ont été déchirés parce qu'il a refusé de signer des bulletins et de les remettre à ses agresseurs.

- ✓ A ***Delmas 2***, des individus, pour la plupart, partisans et sympathisants du parti REPONS PEYIZAN, ont investi le centre de vote ***Building 2004*** et y ont semé la pagaille. Ils ont pillé les urnes, ont déchiré les bulletins et les ont jetés par terre.

- ✓ A ***Petit-Goave***, au centre de vote Lycée Faustin Soulouque, les opérations de vote ont été interrompues avec l'introduction des groupes armés travaillant à la solde de la plateforme INITE. Ils ont lancé des pierres et ont tiré en l'air. Le personnel électoral affecté à ce centre a été contraint de se mettre à couvert. Le même scénario s'est produit aux centres de vote Ecole Sacré-Cœur, Ecole Communautaire de Fort-Liberté et Ecole Nationale de ***Tapion***.

III. OBSERVATION ELECTORALE

Le CEP a accordé accréditation à plusieurs institutions en vue d'observer le processus électoral et le déroulement du scrutin. En effet, le 28 novembre 2010, sur tout le territoire national, des observateurs électoraux tant nationaux qu'internationaux ont été déployés.

Si certains superviseurs ont accordé un accès limité aux observateurs, arguant que ceci répond à la formation qu'ils ont reçue du CEP, de manière générale, les observateurs ont été admis à accéder aux centres de vote ainsi qu'aux bureaux de vote, sous la seule présentation de leur carte d'accréditation.

Cependant, certains observateurs se sont transformés, par leurs agissements, en mandataires de partis politiques. D'autres portent des t-shirts avec des logos suggestifs qui ressemblent à s'y méprendre aux emblèmes de certains partis politiques, à tire d'exemple, les observateurs l'***Unité nationale pour le Développement Appliqué*** (UNADA) ont été invités par les responsables du centre de vote Ecole Nationale de Bezen, situé à la ***Petite Rivière de Nippes***, dans le

département des ***Nippes***, à changer leurs t-shirts qui portaient un emblème rappelant celui de la plateforme INITE. De plus, dans d'autres centres de vote, des observateurs de cette institution invitaient les électeurs à voter en faveur de la plateforme INITE.

IV. PERSONNEL ELECTORAL

1. Superviseurs

Dans la majorité des cas, les superviseurs se sont montrés habiles dans l'accomplissement de leurs tâches. Sollicités par tous les bureaux de vote dont ils assurent la bonne marche, ils ont eu à prendre des décisions, (en matière de matériels non suffisants), à remplacer des membres de bureaux absents, à trouver une entente entre les mandataires des différents partis politiques qui réclamaient le droit d'investir tous les bureaux de vote. Cependant, certains d'entre eux ont été dépassés par les événements. Livrés à eux-mêmes, sans la collaboration de la PNH, ils étaient dépourvus de tout sens de leadership. D'autres menaient campagne en faveur de leurs partis politiques respectifs et ont pris part ou ont favorisé des fraudes.

2. Membres de bureaux de vote et mandataires

Les membres des bureaux et les mandataires sont, en général, des jeunes. Ils affichent un comportement non professionnel et un non respect flagrant pour la mission qui leur est confiée. Ils violent la Loi électorale, dévoilent clairement leur appartenance politique et influencent les électeurs en leur demandant ouvertement, ou à travers des phrases sibyllines, des blagues, de voter en faveur de leur propre candidat. Les superviseurs, nonchalants, prennent le parti de rire plutôt que de rappeler ces membres de bureaux et ces mandataires à l'ordre.

Si des membres de bureaux de vote se sont plaints de n'avoir pas reçu de t-shirts, les mandataires pour leur part, ont tous choisi de cacher leur carte d'accréditation, le seul moyen qui était en leur disposition de s'identifier. Ceci a été observé sur toute l'étendue du territoire et ce, malgré que la répartition des mandataires par bureau de vote était source de vives disputes enregistrées.
En raison de l'incompétence de certains membres des bureaux de vote, des mandataires ont été impliqués dans le comptage des bulletins de vote et la vérification des matériels reçus. Dans d'autres bureaux, les membres ont volontairement décidé de procéder au comptage des bulletins et à la vérification des matériels reçus en l'absence des mandataires et des observateurs.

Des mandataires ont voté *deux* (2) fois tant dans leur bureau d'affectation que dans le bureau qui leur a été assigné par le CEP. De plus, ils se sont aussi arrogé le droit de voter à la place d'électeurs.

Dans la commune d'***Ennery***, le mandataire Médare JOCELYN, identifié par son Numéro d'Identification Nationale (NIN) : 05-02-99-1984-11-00015 détenait *deux* (2) mandats de *deux* (2) partis politiques différents. Il s'agit de Force 2010 et du RDNP.

V. IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Dès le début du processus, la communauté internationale s'est largement impliquée tant sur les plans technique, politique et financier.

L'Organisation des Etats Américains (OEA) s'est investie dans le renforcement de l'ONI par le recrutement et la rémunération d'une partie du personnel de l'ONI sur le terrain et par l'octroi d'un support technique dans le cadre d'une coopération entre ces *deux* (2) institutions. Cette coopération s'est soldée par un échec cuisant. Des milliers d'électeurs ayant depuis des mois voire des années, sollicité leur carte d'identification ne l'ont pas reçue. La livraison des cartes se fait dans le mépris total de la dignité due aux citoyens. Des files d'attente se forment au lever du jour. Des milliers de personnes font vainement des déplacements répétés avec l'espoir de récupérer leur carte d'identification. L'Organisation des Etats Américains (OEA) et le Marché Commun de la Caraïbe (CARICOM) ont dépêché sur le terrain une mission conjointe (OEA – CARICOM) en vue de s'assurer de la bonne marche du processus électoral et de vérifier que toutes les actions entreprises sont conformes à la Constitution Haïtienne de 1987 et à la Loi électorale.

Parallèlement, l'Organisation des Nations-Unies (ONU) a diligenté le 17 avril 2010, des experts qui ont, à la fin de leur mission, affirmé que les élections étaient possibles dans le pays malgré le contexte sociopolitique alarmant, les accusations de partialité, de dépendance orientées vers le CEP et les allégations relatives à la distribution d'armes à feu, dans le but d'engendrer la violence le jour du scrutin.

La MINUSTAH engagée profondément dans la réalisation des élections, a par ses nombreuses déclarations de sérénité vis-à-vis du CEP et du processus électoral, poussé certains partis politiques à faire confiance au processus et à prendre part à la course électorale en dépit du fait qu'ils avaient préalablement dénoncé les tractations du pouvoir en place en vue de basculer les élections en sa faveur.

VI. BOURRAGE D'URNES

Dans plusieurs bureaux de vote, les partisans de la plateforme INITE ont rempli les urnes au point qu'au dépouillement, le nombre de votants est supérieur à l'effectif de la liste électorale partielle affectée à ces bureaux, compte tenu du fait que la liste en question ne dépasse pas *quatre cent soixante quinze* (475) électeurs. A titre d'exemple, au Centre Ecole Nationale de Bodarie, à ***Grand Gosier***, département du Sud-est, les résultats sont les suivants :

Bureau de vote	Candidats	Résultats
Bureau # 2	Jude Célestin	600
	Mirlande Manigat	50
	Michel Martelly	30
	Charles Henry Baker	20
	Jean Henry Céant	10
Total	**5 candidats**	**710 voix**
Bureau # 5	Jude Célestin	590
	Mirlande Manigat	79
	Jean Henry Céant	40
	Michel Martelly	16
	Charles Henry Baker	9
Total	**5 candidats**	**729 voix**

VII. Bilan

Le RNDDH a répertorié *cent sept* (107) centres de vote qui ont été vandalisés ou incendiés. Cependant, ce nombre est loin de refléter la réalité. De plus, au moins *quatre* (4) personnes ont perdu la vie dont *deux* (2) au jour du scrutin. Environ *dix* (10) personnes sont blessées.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Les élections du 28 novembre 2010, loin de résoudre la situation politique du pays, l'a compliquée davantage. Haïti a régressé en matière d'organisation et de réalisation des élections alors que le montant alloué à la réalisation des joutes d'aujourd'hui dépasse largement celui des années antérieures.

Les observateurs du RNDDH déployés dans les différentes régions du pays ont constaté que les électeurs ont, en grand nombre, fait le déplacement pour se rendre aux urnes. Toutefois, seul un nombre très restreint d'électeurs a pu voter en raison des irrégularités graves relatives à la liste électorale partielle, au non-atterrissage du travail des COV et au manque d'organisation généralisée dans les différents centres du pays. Les actes de violence ont contraint plusieurs électeurs à abandonner les centres de vote ou à rester chez eux. Le pourcentage d'électeurs ayant voté le 28 novembre 2010 est nettement inférieur par rapport au nombre d'électeurs inscrits. De plus, des citoyens ont produit leur demande de carte d'identification mais n'ont pas pu l'avoir. Conséquemment, les droits civils et politiques de la population ont été bafoués et foulés au pied.

S'il est vrai que dans certaines régions du pays, plusieurs partisans et sympathisants de partis politiques tels que AAA, VEYE YO, LAVNI, RESPE, RDNP, RENMEN AYITI, FORCE 2010, ALTERNATIVE, RASANBLE, REPONS PEYIZAN, étaient impliqués dans des cas d'irrégularités, de fraudes et de rares cas de violence, il reste un fait que la Plateforme présidentielle INITE a été le principal auteur des fraudes massives et des actes de violences systématiques, répétés partout dans le pays.

Dans certaines régions, les représentants des BED, des BEC, les superviseurs des centres et membres des bureaux de vote, les autorités policières, judiciaires et les représentants des collectivités territoriales se sont livrés à des actions de campagne, d'intimidation, de violence, de fraude, et de remplissage d'urnes en faveur de la plateforme présidentielle INITE, notamment, dans les communes de Grande Rivière du Nord, de l'Acul du Nord, de Bahon, de Grand Gosier, de Thiotte, de Milot, de Trou du Nord, de Terrier Rouge, de Dondon, de Petit-Goave, De Saint-Raphaël, de Milot, de Cité Soleil, de l'Estère, de Desdunes, etc.

Sur tout le territoire national, les mandataires des partis politiques avaient du mal à représenter leurs partis. La plateforme INITE était la seule formation politique présente dans tous les bureaux de vote le 28 novembre 2010.

Grâce à la complicité du personnel électoral, des électeurs ont pu voter plusieurs fois. De plus, plusieurs autres n'ont pas voulu se faire marquer le pouce.

Par rapport à la gravité, à la systématisation et au caractère répétitif des fraudes et violences constatées le 28 novembre 2010, le RNDDH croit qu'il s'agit là d'opérations préméditées par le pouvoir exécutif.

Sur le plan sécuritaire, les forces de l'ordre tant nationales qu'internationales semblent s'être donné le mot pour ne sécuriser ni la population, ni le scrutin du 28 novembre 2010. Les auteurs des actes de violence ont agi en toute quiétude et parfois, sous le regard impuissant du CEP et le regard passif des agents de la PNH et de la MINUSTAH. Les mesures annoncées par les autorités n'étaient pas de nature à sécuriser effectivement le vote mais plutôt, à donner aux communautés nationale et internationale, l'impression que la PNH et la MINUSTAH étaient mobilisées pour garantir la sécurité des vies et des biens. Les révélations relatives à la distribution d'armes à feu aux fins de contrôler les élections par la violence et l'intimidation se sont, au 28 novembre 2010, confirmées.

Aujourd'hui, des manifestations sont organisées partout dans le pays. Cette situation constitue en soi un baril de poudre qui pourrait exploser à la moindre étincelle. De plus, le CEP parle déjà du second tour et a communiqué à la population un ensemble de mesures techniques qu'il compte prendre lors du second tour des présidentielles et législatives partielles. Cependant, le RNDDH croit que

les mesures ne doivent pas être seulement techniques et qu'au vœu de la Loi électorale, l'action publique doit être mise en mouvement à l'encontre des individus qui se sont rendus coupables des actes de fraude, de malversation et de violence, quelle que soit leur appartenance politique ou leur position sociopolitique. De ce fait, le second tour ne peut être envisagé sans la reprise des opérations de vote dans les différentes régions où des centres de vote ont été le théâtre de fraudes massives et d'actes de violence de toutes sortes.

Fort de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités concernées de :

- ✓ sécuriser tous les centres de vote du pays et de les communiquer au public ;
- ✓ Reprendre le plus tôt que possible, et ce, avant le second tour, les élections dans les régions où elles ont été sabotées ;
- ✓ porter les mandataires à exhiber une pièce d'identification ;
- ✓ diligenter une enquête en vue de fixer les responsabilités dans le but de punir les coupables ;
- ✓ Révoquer tous les membres de BED et de BEC, les superviseurs de centres, les membres des bureaux de vote qui se sont adonnés à des actes de vagabondage le 28 novembre 2010 ;
- ✓ appliquer strictement la Loi Electorale vis-à-vis de tous les candidats impliqués dans les actes de violence ayant entrainé le sabotage, le vandalisme et l'incendie de centres de vote.